

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 20 Novembre 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/02

OBJET : Fonctionnement des collèges publics - Deuxième répartition de crédits complémentaires - Exercice 2009.

- Tous cantons

RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'attribuer aux collèges publics des subventions de fonctionnement complémentaires à celles accordées précédemment, en fonction des nouvelles demandes reçues au Conseil général. Elles représentent un montant total de 501 345,10 €. Elles sont affectées à la viabilisation, à l'entretien, aux situations particulières, aux taxes d'enlèvement des déchets non ménagers et aux transports des bases de loisirs ou de demi-pension.

I - CREDITS DE FONCTIONNEMENT POUR LES DÉPENSES DE VIABILISATION

Traditionnellement, en fin d'exercice budgétaire, notre Assemblée attribue des crédits complémentaires aux établissements qui ne pourront pas supporter l'intégralité de leurs charges de viabilisation d'ici la fin de l'année.

Pour cette année, 86 demandes ont été reçues au titre de la viabilisation pour un montant total de 1 106 841,16 €. Elles sont particulièrement nombreuses et d'un montant élevé suite :

- à un hiver rigoureux et long
- à des sinistres non imputables à des travaux
- au mode de chauffage électrique de l'hébergement provisoire durant les rénovations
- au paiement des dernières factures de l'année 2008 reportées sur l'exercice 2009
- à une dépense supérieure à celle de la moyenne des exercices 2006, 2007 et 2008 qui a servi de référence pour le calcul de la subvention 2009, en raison du coût élevé des fluides.

Je vous rappelle que le Département tient compte dans la proposition d'inscription d'une marge de sécurité de 10 % dans l'inscription des dépenses prévisionnelles de viabilisation. Il est tenu compte dans l'étude des demandes de la préconisation du Conseil général au titre de l'inscription des crédits au chapitre viabilisation.

Sur 86 demandes, 50 ont été retenues, compte tenu de la situation financière des établissements.

Le tableau joint en annexe 1 du projet de délibération précise pour les collèges bénéficiaires le montant de la subvention proposée.

Le montant global des crédits complémentaires réparti pour la viabilisation s'élève à **435 200 €**.

II – DEPENSES D'ENTRETIEN (CREDITS DE FONCTIONNEMENT)

Afin de résorber des dépenses au chapitre « Entretien » pour des réparations urgentes en matière de sécurité, je vous propose d'allouer une subvention de :

- 3 000 € au collège « Jean Rostand » de Bray-sur-Seine
- 1 000 € au collège « Jean Wiener » de Champs-sur-Marne
- 500 € au collège « Blanche de Castille » de La Chapelle-La-Reine
- 800 € au collège « L'arche Guédon » de Torcy
- 900 € au collège « Jacques Monod » de Villeparisis

Je vous propose d'allouer une subvention de 1 393 € au collège « Le Vieux Chêne » de Chessy pour un nouveau contrat d'entretien pour le système de sécurité incendie.

Je vous propose d'allouer une subvention de 2 500 € au collège « Robert Doisneau » de Dammarie-les-Lys pour permettre l'utilisation de l'ascenseur aux élèves de l'UPI.

Je vous propose d'allouer une subvention de 1 683 € au collège « La Plaine des Glacis » de La Ferté-sous-Jouarre au titre du forfait dû suite à l'installation de 3 nouveaux portails automatiques.

Je vous propose d'allouer une subvention de 1 500 € au collège « Emile Chevalier » de Souppes-sur-Loing pour une mise aux normes de sécurité d'équipements dans le cadre du passage de la commission de sécurité.

Le tableau joint en annexe 1 du projet de délibération précise pour les collèges bénéficiaires le montant de la subvention proposée.

Le montant global des crédits complémentaires pour l'entretien s'élève à **13 276 €**.

III – CREDITS DE FONCTIONNEMENT POUR SITUATION PARTICULIERE

Je vous propose d'attribuer une subvention de :

- 700 € au collège « Jean Jacques Rousseau » à Othis
- 1 262,80 €.au collège « Elsa Triolet » de Varennes-sur-Seine
- 1 000 € au collège « Louis Armand » de Savigny-le-Temple.

Ces 3 collèges ont pris la décision de solliciter une société de gardiennage pour assurer un bon fonctionnement dans le cadre de travaux.

Je vous propose d'attribuer également une subvention de :

- 2 000 € au collège « Georges Brassens » de Saint Mard
- 1 764,10 € au collège « Victor Schoelcher » de Torcy

Au titre de la régularisation 2008 et 2007 concernant le nettoyage des vitres inaccessibles.

Je vous propose d'attribuer également une subvention de 331 € au collège « Eugène Delacroix » de Roissy-en-Brie pour régularisation d'effectifs.

Le tableau joint en annexe 2 du projet de délibération précise pour les collèges bénéficiaires le montant de la subvention proposée.

Le montant global des crédits complémentaires de fonctionnement pour situation particulière s'élève à **7 057,90 €**.

IV – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA TAXE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS NON MENAGERS

Depuis quelques années, des syndicats intercommunaux et des communes ont institué une taxe pour l'enlèvement des déchets non ménagers.

Je vous invite à vous reporter à l'annexe 1 du projet de délibération pour prendre connaissance des subventions complémentaires attribuées aux différents collèges concernés.

Le montant total des subventions proposées s'élève à **39 346,20 €**.

V - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR FREQUENTATION DES BASES DE LOISIRS ET DEMI PENSION

Dès 1986 (date de la prise en charge des collèges par les conseils généraux), le Département a souhaité maintenir l'aide apportée aux collèges dont les élèves ont fréquenté, au cours de l'année scolaire précédente, une base de loisirs du département.

Afin que les élèves puissent pratiquer, pendant le temps scolaire, une activité sportive occasionnelle, le transport des élèves vers les bases de loisirs est subventionné à hauteur de 70 % du coût hors taxes. Par conséquent, je vous propose d'attribuer une subvention de :

- 865 € au collège « Jean Wiener » de Champs-sur-Marne
- 1 400 € au collège « Paul Eluard » de Montereau-Fault-Yonne

Enfin, l'Assemblée Départementale a également accepté, dans le cadre de la compétence du Département en matière de restauration scolaire, le remboursement des frais de transport des élèves demi-pensionnaires vers les lieux de demi-pension lorsque les collèges d'appartenance des collégiens en sont dépourvus. Le remboursement se fait sur l'intégralité des factures acquittées. A ce titre, je vous propose d'accorder une subvention au collège « Henri Dunant » à Meaux d'un montant de 4 200 €.

Ces subventions, d'un montant total proposé de **6 465 €**, sont reprises dans le tableau figurant à l'annexe 1 du projet de délibération.

VI - SITUATION DES CREDITS

Les crédits ouverts au budget départemental après la décision modificative n° 2 s'élèveront à 14 516 720 € sur le programme « collèges publics », opération « participation aux budgets des collèges publics ».

Sur ce crédit, nous avons déjà réparti, au titre des subventions initiales 2009, la somme de **13 153 478 €** lors de notre séance du 24 octobre 2008. Mais la subvention initiale de fonctionnement de six établissements a été diminuée du montant de leur participation au coût d'acquisition d'un véhicule de service pour un montant total de **18 485,63 €**. C'est pourquoi, les crédits consommés n'ont été que de **13 134 992,37 €**.

Les crédits complémentaires alloués au titre du programme « collèges publics » lors de la séance du 30 avril dernier s'élevaient à la somme de **769 313,20 €**.

Les crédits complémentaires exceptionnels alloués au titre du programme « collèges publics » lors de la séance du 26 juin dernier s'élevaient à la somme de **139 483,37 €**.

Les crédits complémentaires qui sont proposés aujourd'hui s'élèvent à **501 345,10 €** et se répartissent de la façon suivante :

- pour les collèges connaissant des difficultés particulières en matière de viabilisation.....435 200,00 €
- pour les dépenses d'entretien.....13 276,00 €
- pour une situation particulière.....7 057,90 €
- Taxe spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.....39 346,20 €
- pour les transports vers les bases de loisirs et demi-pension.....6 465,00 €

Après ces diverses affectations, les crédits de l'opération « Participation au budget des collèges publics » seraient totalement utilisés.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/02 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. CORNEILLE
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 20 Novembre 2009

OBJET : Fonctionnement des collèges publics - Deuxième répartition de crédits complémentaires -
Exercice 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L421-11,

Vu la délibération du Conseil général en date du 24 octobre 2008 approuvant l'attribution des subventions initiales de fonctionnement aux collèges publics,

Vu la délibération du Conseil général en date du 27 mars 2009 approuvant le budget primitif pour 2009,

Vu la délibération du Conseil général en date du 30 avril 2009 procédant à la première répartition de crédits complémentaires pour les collèges publics,

Vu la délibération du Conseil général en date du 26 juin 2009 procédant à la répartition de crédits complémentaires exceptionnels pour les collèges publics,

Vu la délibération du Conseil général en date du 20 novembre 2009 approuvant la décision budgétaire modificative n°2 pour 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

sur le programme « Collèges publics », opération « Participation aux budgets des collèges publics », d'allouer aux collèges publics des subventions de fonctionnement pour un montant total de 501 345,10 € conformément à l'annexe 1 et 2 de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Subventions complémentaires au titre du fonctionnement des collèges publics

Villes	Collèges	montant subvention	observations
AVON	La Vallée	15 000,00	chapitre viabilisation
AVON	La Vallée	10 232,64	déchets non ménagers
BAILLY ROMAINVILLIERS	Les Blés d'Or	15 000,00	chapitre viabilisation
BRAY SUR SEINE	Jean Rostand	3 000,00	chapitre entretien
BRIE COMTE ROBERT	Arthur Chaussy	14 000,00	chapitre viabilisation
BUSSY ST GEORGES	Anne Frank	2 500,00	chapitre viabilisation
CHAMPS SUR MARNE	Armand Lanoux	6 000,00	chapitre viabilisation
CHAMPS SUR MARNE	Jean Wiener	5 000,00	chapitre viabilisation
CHAMPS SUR MARNE	Jean Wiener	1 000,00	chapitre entretien
CHAMPS SUR MARNE	Jean Wiener	865,00	transport base de loisirs
CHAMPS SUR MARNE	Pablo Picasso	15 000,00	chapitre viabilisation
CHELLES	Beau Soleil	10 000,00	chapitre viabilisation
CHELLES	Camille Corot	6 000,00	chapitre viabilisation
CHESSY	Le Vieux Chêne	1 393,00	chapitre entretien
CHESSY	Le Vieux Chêne	20 000,00	chapitre viabilisation
COMBS LA VILLE	Les Aulnes	5 000,00	chapitre viabilisation
COULOMMIERS	Hippolyte Rémy	11 000,00	chapitre viabilisation

Villes	Collèges	montant subvention	observations
DAMMARIE LES LYS	Georges Politzer	2 500,00	chapitre viabilisation
DAMMARIE LES LYS	Robert Doisneau	2 500,00	chapitre entretien
DAMMARTIN EN GOELE	Europe	6 000,00	chapitre viabilisation
EMERAINVILLE	Van Gogh	3 000,00	chapitre viabilisation
FAREMOUTIERS	Louise Michel	4 000,00	chapitre viabilisation
FONTAINEBLEAU	Lucien Cézard	14 000,00	chapitre viabilisation
FONTAINEBLEAU	Lucien Cézard	9 938,88	déchets non ménagers
GRETZ ARMAINVILLIERS	Hutinel	7 000,00	chapitre viabilisation
LA CHAPELLE LA REINE	Blanche de Castille	6 500,00	chapitre viabilisation
LA CHAPELLE LA REINE	Blanche de Castille	500,00	chapitre entretien
LA FERTE SOUS JOUARRE	Les Glacis	7 000,00	chapitre viabilisation
LA FERTE SOUS JOUARRE	Les Glacis	1 683,00	chapitre entretien
LAGNY SUR MARNE	Marcel Rivière	5 000,00	chapitre viabilisation
LE CHATELET EN BRIE	Rosa Bonheur	9 000,00	chapitre viabilisation
LESIGNY	Les Hyverneaux	2 000,00	chapitre viabilisation
LOGNES	La Maillière	5 000,00	chapitre viabilisation
LOGNES	Le Segrais	4 000,00	chapitre viabilisation
MAGNY	Jacqueline de Romilly	13 000,00	chapitre viabilisation
MEAUX	Henri Dunant	4 200,00	transport demi-pension

Villes	Collèges	montant subvention	observations
MEAUX	Henri IV	3 000,00	chapitre viabilisation
MELUN	Jacques Amyot	10 000,00	chapitre viabilisation
MELUN	Jacques Amyot	3 229,98	déchets non ménagers
MELUN	Pierre Brossolette	4 993,09	déchets non ménagers
MELUN	Pierre Brossolette	9 000,00	chapitre viabilisation
MITRY MORY	Paul Langevin	4 000,00	chapitre viabilisation
MOISSY CRAMAYEL	La Boétie	10 000,00	chapitre viabilisation
MONTEREAU FAULT YONNE	André Malraux	8 000,00	chapitre viabilisation
MONTEREAU FAULT YONNE	Paul Eluard	1 400,00	transport base de loisirs
MORET SUR LOING	Alfred Sisley	5 385,60	déchets non ménagers
MORET SUR LOING	Alfred Sisley	6 000,00	chapitre viabilisation
MORMANT	Nicolas Fouquet	5 000,00	chapitre viabilisation
NEMOURS	Honoré de Balzac	58 000,00	chapitre viabilisation
OTHIS	J.J. Rousseau	4 700,00	chapitre viabilisation
PERTHES EN GATINAIS	Christine de Pisan	8 000,00	chapitre viabilisation
PONTAULT COMBAULT	Condorcet	4 000,00	chapitre viabilisation
PONTAULT COMBAULT	Monthéty	1 000,00	chapitre viabilisation
PROVINS	Jules Verne	5 000,00	Chapitre viabilisation
ROISSY EN BRIE	Anceau de Garlande	5 000,00	chapitre viabilisation
SAINT MARD	Georges Brassens	3 000,00	chapitre viabilisation

Villes	Collèges	montant subvention	Observations
SAINT SOUPPLETS	Nicolas Tronchon	4 000,00	chapitre viabilisation
SAVIGNY LE TEMPLE	Henri Wallon	13 000,00	chapitre viabilisation
SAVIGNY LE TEMPLE	Louis Armand	4 000,00	chapitre viabilisation
SOUPPES SUR LOING	Emile Chevallier	1 500,00	chapitre entretien
TORCY	Arche Guédon	18 000,00	chapitre viabilisation
TORCY	Arche Guédon	800,00	chapitre entretien
TRILPORT	Le Bois de l'Enclume	2 000,00	chapitre viabilisation
VARENNES SUR SEINE	Elsa Triolet	6 000,00	chapitre viabilisation
VAUX LE PENIL	La Mare aux Champs	4 609,01	déchets non ménagers
VERNEUIL L'ETANG	Charles Péguy	957,00	déchets non ménagers
VILLENEUVE SUR BELLOT	Les Creusottes	11 000,00	chapitre viabilisation
VILLEPARISIS	Jacques Monod	21 000,00	chapitre viabilisation
VILLEPARISIS	Jacques Monod	900,00	chapitre entretien
	TOTAL	494 287,20	

Annexe n° 2

Subventions exceptionnelles

Villes	Collèges	Montant subvention
OTHIS	J.J. Rousseau	700,00
ROISSY EN BRIE	Eugène Delacroix	331,00
SAINT MARD	Georges Brassens	2 000,00
SAVIGNY LE TEMPLE	Louis Armand	1 000,00
TORCY	Victor Schoelcher	1 764,10
VARENNES SUR SEINE	Elsa Triolet	1 262,80
	TOTAL	7 057,90

